



CAPITAINEURIE – QUAI ARTHUR RIMBAUD – 66750 SAINT CYPRIEN

Tél : 04.68.21.07.98 - Fax : 04.68.21.90.11

Internet : www.port-saint-cyprien.com - E-Mail : contact@port-st-cyprien.com

**DIRECTION DU PORT
DE PLAISANCE
DE SAINT CYPRIEN**

N° de Client

Port de : Passeport Interport n° :

CONTRAT DE RESERVATION

CONDITIONS GENERALES :

- 1° Joindre impérativement photocopie acte de francisation ou carte de navigation (caractéristiques bateau, immatriculation)
- 2° Le règlement des redevances est exigible dès la mise à l'eau ou au début de l'année civile
- 3° Le fait d'abandonner le poste avant la date ne donne pas droit au remboursement, les sous locations de postes sont formellement interdites, toute réservation de poste sera considérée comme effective et soumise à redevance
- 4° L'assurance du bateau est obligatoire (joindre attestation N° de police et Compagnie d'Assurance)
- 5° Les vols quels qu'ils soient ne sont pas couverts par la Capitainerie
- 6° Les utilisateurs sont responsables de leur amarrage (2 amarres indépendantes à l'avant et à l'arrière)
- 7° La Capitainerie sera informée des opérations de manutention et de retrait 48 heures à l'avance.
Seront également signalés tous les changements de situation (achat, vente, hivernage, etc.)
- 8° Tous les navires doivent avoir un gardien légal responsable de l'entretien et de la sauvegarde à bord
(Noter impérativement son nom et n° de téléphone sur le contrat de réservation)
- 9° Toute absence de plus de 24 heures doit préalablement être signalée à la Capitainerie
- 10° La Capitainerie se réserve le droit de supprimer le poste, notamment en cas de non paiement, défaut de gardiennage et abandon d'entretien du bateau

Je soussigné Profession

Adresse fixe

Date et Lieu de Naissance..... Téléphone

Nom du bateau V ou M Type du bateau

Immatriculation Longueur H.T Largeur

Jauge Poids Puissance CV Tirant d'eau

Compagnie d'Assurance N° de Police

Demande un poste à quai N°

Du Au

Le bateau sera gardienné par M Téléphone

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales, des tarifs applicables au Port de Plaisance, et du Règlement Particulier de Police du Port de SAINT CYPRIEN

A Le

Signature, précédée de la mention

« Lu et Approuvé »